

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Enquête publique unique portant sur les projets de révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et de création de deux Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Rive-de-Gier**

Le public est informé qu'une enquête publique unique est organisée sur les projets de révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR), et de création de deux Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques, en remplacement des sept périmètres actuels, sur la commune de Rive-de-Gier : **Du lundi 26 octobre à partir de 9h00 au mercredi 25 novembre 2020 jusqu'à 16h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Les deux projets font l'objet d'une enquête publique groupée unique, régie par le code de l'environnement, qui fera l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur mais de conclusions distinctes.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction du Développement Territorial, Service Planification Territoriale), qui organise cette enquête publique unique sur accord et par désignation du Préfet de la Loire.

Le dossier soumis à enquête publique comportera les pièces, éléments et une note de présentation de chacun des deux dossiers de PVAP et PDA.

A l'issue de l'enquête :

- Le projet de PVAP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera transmis pour accord à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), présenté pour avis à la Commission Locale du SPR, soumis à l'accord du Préfet et soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole,
- Les deux projets de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et des conclusions du Commissaire Enquêteur, seront transmis au Préfet de Région, soumis pour consultation et accord à l'Architecte des Bâtiments de France et à la commune de Rive-De-Gier, en cas de modification des périmètres. Les deux PDA seront ensuite créés par arrêté du Préfet de Région. Saint-Etienne Métropole procédera alors à une mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Rive-de-Gier afin de lui annexer ces deux nouveaux périmètres PDA, en tant que Servitude d'Utilité Publique, en remplacement des sept périmètres actuels.

Monsieur Gérard FONBONNE a été désigné Commissaire Enquêteur

La Mairie de RIVE-DE-GIER est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête au horaires habituels d'ouverture au public :

- En mairie de RIVE-DE-GIER, rue de l'Hôtel de Ville 42800 RIVE-DE-GIER,
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner, 42000 SAINT-ETIENNE,
  - du lundi au jeudi de 8 h30 à 12 h30 et de 13 h30 à 17 h00,
  - les vendredis de 8 h30 à 12 h30 et de 13 h30 à 16 h30,

A l'exception du mercredi 25 novembre 2020 où l'enquête publique se terminera à 16h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet par le Commissaire Enquêteur en Mairie de RIVE-DE-GIER, et au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE
- lors des permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie de Rive-de-Gier.
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :  
<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

- par correspondance, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Rive-de-Gier, rue de l'Hôtel de Ville 42800 RIVE-DE-GIER. Les courriers devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur sera présent lors de permanences en Mairie de RIVE-DE-GIER pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 26 octobre 2020 de 09h00 à 12h00,
- le mercredi 28 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 12 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le lundi 23 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 25 novembre 2020 de 14h00 à 16h00

Le Commissaire Enquêteur tiendra également des permanences téléphoniques ou il pourra recevoir les observations orales du public ne pouvant ou ne souhaitant se rendre en Mairie au numéro : 04 77 50 99 76, aux dates et horaires suivants exclusivement :

- Mardi 27 octobre de 10h0 à 12h00
- Jeudi 05 Novembre de 10h00 à 12h00
- Mercredi 18 novembre de 10h00 à 12h00
- Mardi 24 novembre de 10h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire Enquêteur adressera le dossier d'enquête ainsi que son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif et Président de Saint-Etienne Métropole. Ce dernier adressera copie du rapport et conclusions à la Préfète, au Maire de Rive-de-Gier, à l'ABF et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Rive-de-Gier, au siège de la Préfecture de la Loire et au siège de Saint-Etienne Métropole, ainsi que sur son site internet: <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques> et sur le site internet des services de l'Etat dans la Loire : <http://www.loire.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/autres-enquetes>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à La Mairie de RIVE-DE-GIER ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.